

L'ESA SAINT-LUC LIÈGE DANS LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ESA Saint-Luc Liège est une école supérieure d'art autour de laquelle gravitent une série d'organismes garantissant son bon fonctionnement. Ces organismes s'inscrivent dans le paysage de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ont été créés dans la lancée du Décret Paysage, adopté le 7 novembre 2013.



L'ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Cet organe d'intérêt public réunit tous les établissements de l'enseignement supérieur en FWB : les Universités, les Hautes Ecoles, les Ecoles Supérieures des Arts et l'enseignement supérieur de Promotion sociale. Ses missions fondamentales sont de :

- Soutenir les établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité
- Susciter entre eux des synergies, tout en respectant leur autonomie

Les Pôles académiques :

un Pôle académique est une ASBL composée d'établissements d'enseignement supérieur, dont une Université, et basée sur la proximité géographique. En FWB, il y en existe 5. L'ESA Saint-Luc Liège fait partie du Pôle Liège-Luxembourg, fédérant 30 institutions d'enseignement supérieur en provinces de Liège et de Luxembourg. Ce Pôle tente de favoriser, de manière plus directe que l'ARES, les coordinations entre partenaires dont les « cultures » sont parfois hétérogènes sur des sujets tels que l'offre de formations, le partage d'infrastructures et d'équipements, l'information sur les études et l'aide à la réussite.





Les Commissaires-Délégués du Gouvernement :

ils sont nommés par le gouvernement afin de procéder, notamment, au contrôle de la légalité des décisions prises par les établissements d'enseignement supérieur. A titre d'exemple, ils reçoivent certains recours des étudiants.